

EXAMENS ECRITS DU F1 ET DU CS1 - SAISON 2016 - ST PIERRE D'ALBIGNY LE 24 JANVIER 2016

Un candidat n'ayant pas réussi l'examen écrit NE PEUT PAS officier.

La pratique ne peut être engagée qu'après réussite des examens écrits. Il n'est pas possible d'officier en département sans avoir au minimum réussi l'épreuve écrite de début de saison.

Le CS1 et le F1 se valident après réussite de l'examen écrit et de l'examen final lors d'une compétition départementale au bout d'une saison de formation.

Si l'examen final n'est pas validé, le candidat est reconduit pour une deuxième année de formation.

Un judoka ayant réussi l'épreuve écrite et étant dans le cursus de formation, doit obligatoirement être également présent au deuxième stage départemental d'arbitrage. Il n'y a pas de nombre précis de mise en situation pratique pour une réussite systématique du diplôme.

La commission d'arbitrage considère qu'à partir de 2 présences, le candidat entre dans une logique de réussite éventuelle. Cependant, les 2 présences sont obligatoires pour présenter l'examen final.

Il convient de rappeler que plus le candidat fera de mise en situation, plus il augmentera ses chances de réussite à l'examen final.

Un candidat ayant réussi l'écrit et dont les mises en situations ont été suffisantes et jugées satisfaisantes, est convoqué à l'examen final. Si l'examen final n'est pas validé, le candidat est reconduit pour une 2ème année de formation (sans repasser l'épreuve écrite) et sera convoqué à un nouvel examen final.

Un candidat n'ayant pas fait ses 2 mises en situation pratique au niveau départemental, n'est pas convoqué à l'examen final et est reconduit pour une 2ème année de formation (sans repasser l'épreuve écrite). Il sera convoqué à un nouvel examen final.

Un candidat n'ayant pas fait aucune mise en situation pratique au niveau départemental, n'est pas convoqué à l'examen final et doit recommencer l'écrit la saison suivante ; le candidat est donc ajourné.

Pour réussir l'épreuve écrite : les 4 supports doivent être corrects + un minimum de 14/20 doit être obtenu
Adaptation exceptionnelle cette saison : si 1 des 4 supports n'est pas correct mais que la note minimum est atteinte
(soit 14), un rattrapage pour ce support est organisé le 07/02/2016 à Chambéry.
Le support devra être validé ce jour pour que le candidat soit admis à l'écrit.

Pour réussir l'épreuve écrite : un minimum de 14/20

NOM PRENOM	ANNEE DE NAISSANCE	GRADE	CLUB	RESULTATS
CORNILLE ALEXANDRE	2003	VB	CUSY JUDO	ADMIS
PEYREDIEU GUILLAUME	1998	M	JC LA RAVOIRE	ADMIS
TRUPIANO ENZO	2001	M	JC LA MOTTE SERVOLEX	ADMIS
CHALOYARD MATTEO	2001	M	JC LA MOTTE SERVOLEX	ADMIS
LAURENT INES	2002	M	JC LA MOTTE SERVOLEX	ADMIS
MAGE BARBIER PABLO	1999	M	DOJO CHAMBERIEN	ADMIS
VOIRON SIOBHAN	2000	M	JC LA MOTTE SERVOLEX	ADMIS
ALBERT PAULINE	2003	V/B	JO4V	ADMIS
CHASTEL ELIOT	2003	V	CUSY JUDO	ADMIS
FRANCOIS NICOLAS	2000	M	JC LA MOTTE SERVOLEX	RATTRAPAGE
CHOLIN GREGOIRE	1999	M	DOJO CHAMBERIEN	RATTRAPAGE
GUILLAUME CLARA	2003	BL	ALLOBROGES JUDO	RATTRAPAGE
BADOUX NOAM	1999	M	DOJO CHAMBERIEN	RATTRAPAGE
BARJOT GAETAN	1998	M	JO4V	RATTRAPAGE
BARBARE MELANIE	2003	BLEUE	MAURIENNE JUDO	RATTRAPAGE
CERATO SEBASTIEN	1998	M	DOJO CHAMBERIEN	ECHEC
FRISON LOUANN	2002	M	MAURIENNE JUDO	ECHEC
MAYEUR BRICE	1999	M	JO4V	ECHEC
ORGEAS ANGELINA	2001	M	JC LA MOTTE SERVOLEX	ECHEC
MONTESINOS ANTONIN	2003	V	TARENTEISE JUDO	ECHEC
BUTTARD JEAN BAPTISTE	2003	BLEUE	MAURIENNE JUDO	ECHEC
VIALLET BASTIEN	2003	V/B	JO4V	ECHEC
LE HEGARAT ALLAN	2003	BLEUE	JC UGINE	ECHEC
PAOLI CHLOE	2003	BLEUE	ARJ	ECHEC
PIGGIO EMILIE	2002	BLEUE	ARJ	ECHEC
LEMOINE TAO	2003	V	TARENTEISE JUDO	ECHEC
PERRIOLLAT KATTY	2003	V	TARENTEISE JUDO	ECHEC
NEVEU ADELE	2003	V	TARENTEISE JUDO	ECHEC
LAUROT FABIO	2003	BLEUE	MAURIENNE JUDO	ECHEC
BAILLY HUGO	2003	M	JC UGINE	ECHEC
DA SILVA GOMES MATHYS	2003	V	TARENTEISE JUDO	ECHEC
CATTIN ELSIE	2001	M	TARENTEISE JUDO	ECHEC
PEREIRA ERIKA	1998	M	TARENTEISE JUDO	/

NOM PRENOM	ANNEE DE NAISSANCE	GRADE	CLUB	RESULTATS
DUPASQUIER VICTOR	2001	M	JC LA MOTTE SERVOLEX	ADMIS
BONIN JULIEN	1974	2 DAN	JC LA MOTTE SERVOLEX	ADMIS
GUILLAUME THOMAS	2001	M	ALLOBROGES JUDO	ADMIS
CUSUMANO THOMAS	2001	M	JC LA MOTTE SERVOLEX	ADMIS
OKRALIK SEBASTIEN	1978	1 DAN	DOJO CHAMBERIEN	ADMIS
GEORGES PAUL	1999	1 DAN	DOJO CHAMBERIEN	ADMIS
CATTIN LEA	1999	M	TARENTEISE JUDO	ADMIS
CHAMBIOT-CLERC ANTOINE	1999	M	JO4V	ADMIS
LEBOIS AXEL	2001	M	TARENTEISE JUDO	ADMIS
MARIETTE VALENTIN	1998	M	DOJO CHAMBERIEN	ADMIS
MIOTELLO SWANN	2001	M	MAURIENNE JUDO	ADMIS
PEYREDIEU JEAN-LUC	1962	M	JC LA RAVOIRE	ADMIS
DUROCH ROMAIN	1999	M	JC UGINE	ECHEC
MINGEON SAMUEL	2001	M	TARENTEISE JUDO	ECHEC
CHAPOU ALIZEE	2000	M	TARENTEISE JUDO	ECHEC
FLET ANTHONY	1999	M	TARENTEISE JUDO	ECHEC
GIOT ALEXANDRE	1999	M	JC UGINE	ECHEC
LUSUMBU LUCIEN	1995	1 DAN	DOJO CHAMBERIEN	ECHEC
BOUHEDJA ZOHEIR	1973	1 DAN	MAURIENNE JUDO	ECHEC
FERREIRA FIONA	1998	1 DAN	JO4V	ABSENT
FETHALLAH REDA	1986	1 DAN	JO4V	ABSENT
MOURAUX BENJAMIN	2001	M	TARENTEISE JUDO	ABSENT
ZENARI PINVILLE JOSEE ANGEL	1998	M	JO4V	ABSENT